

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025051

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/04/2025

Objet : AP CP REMPLACEMENT DE L INSTALLATION DE CONTROLE D ACCES DU SITE DE COLOMIERS

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 16/04/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-051 AP CP Contr_le acc_s direction.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250407-2025051-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/04/2025

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	11

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du sept avril à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 19 mars 2025.

Étaient présents : BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, CAZALOT Christian, membre suppléant

Étaient représentés :

Étaient excusés : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, MALRIC Line, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, GILLON Christophe, membre suppléant, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant, GERGAUD Sylvain, LACOMBE Thierry

OBJET : **AP/CP REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE D'ACCÈS DU SITE DE COLOMIERS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2424-29 et L1424-30 ;

Considérant que :

16 AVR. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- L'installation de contrôle d'accès du site de Colomiers réalisée en 2015 et portant initialement sur les bâtiments de l'état-major et de l'école départementale a évolué au fil des ans pour englober successivement le bâtiment de la prévention et le centre de secours.
- À ce jour, l'installation est devenue obsolète et n'est pas sécurisée, la centrale de gestion est arrivée à saturation et ne permet plus d'ajouter des points de contrôles ni de créer de nouveaux droits d'accès.

Il convient donc de remplacer l'intégralité de l'installation par un système plus évolutif conforme à l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et notamment dans le cadre du projet NEXSIS imposant une sécurité renforcée des locaux.

Le projet est estimé à 875 000 € TTC et doit faire l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont répartis comme suit :

- Phase 1 (2024 / 2025) :
 - Dépose installation : 25 000 €
 - Installation logiciel et mise en service : 100 000 €
 - Installation matériels, équipements des portes : . 300 000 €
- Phase 2 (2025) :
 - Installation matériels, équipements des portes : 150 000 €
- Phase 3 (2026) :
 - Installation matériels, équipements des portes : 200 000 €
- Phase 4 (2027) :
 - Installation matériels, équipements des portes : 100 000 €

ENTENDU le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, ,

APPROUVENT l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs.

Pour le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne empêché,

Sandrine BAYLAC
1^{ère} Vice-présidente



16 AVR. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex